T R A V E L L I N G J
revue bimestrielle de cinéma et de télévision

REDACTION 8, av. Victor Ruffy - 1012 Lausanne
ADMINISTRATION Case postale 1296 - 1002 Lausanne-St-François

Rédacteur en chef Marcel LEISER
Secrétaire de rédaction Jean-Philippe FATIO
Administrateur François PASCHE

Editeurs M. Leiser + F. Pasche
Impression Médecine et hygiène, Genève
Maquette Jean-Philippe Berney

ABONNEMENTS tarifs pour cinq numéros

Suisse	Fr 10.--	Autres pays	Fr s. 12.50
France	12F50	PRIX DU NUMERO	Fr 2.50

Les anciens numéros de TRAVELLING J peuvent être commandés à notre administration au prix de Fr 2.-- l'exemplaire jusqu'au No 19, Fr 2.50 dès le No 20.
Numéros disponibles : 7, 10, 11, 12, 14, 19, 20, 21, 22.

Pour la Suisse, les versements sont à effectuer au compte de chèques postaux du GROUPE D'ETUDE DU FILM, à Lausanne : c.c.p. 10 - 130 25. Prière de mentionner au dos du bulletin à partir de quel numéro l'abonnement doit être servi.
Etranger : paiement par mandat international.

Les abonnés dont l'abonnement prend fin avec ce numéro recevront notre prochaine parution contre remboursement, à moins qu'ils n'aient entretemps manifesté le désir de ne plus recevoir notre revue ou qu'ils aient renouvelé leur abonnement. Aucun envoi contre remboursement n'est fait à l'étranger.

Nous prions nos abonnés de bien vouloir nous communiquer en temps utile leurs éventuels changements d'adresse, afin de nous épargner des recherches parfois longues et difficiles.

Pour l'illustration de ce numéro, nous remercions :
Henry Brandt, Walter Marti, Fredi Melchior Murer, Panora Films, Bernard Romy, André Rougemont, Cinéma Marginal Distribution, Alexander Seiler, Star Film Paramount, la TV suisse romande.

Les articles n'engagent que leurs auteurs. Reproduction interdite sans accord préalable.

UNE CROIX DANS LE CARRE CI-CONTRE INDIQUE QUE VOTRE ABONNEMENT PREND FIN AVEC CE NUMERO

NOS COUVERTURES :
Edith Scob dans HASCHISCH de Michel Soutter et REFRAIN, court-métrage d'André Rougemont.

TRAVELLING J

NUMERO 22 DECEMBRE 68 JANVIER 69

(RE)NAISSANCE D ' UN CINEMA NATIONAL

4 Cinq ans de cinéma, par Jean-François Rohrbasser
9 Et maintenant ?
11 "Haschisch", "Quatre d'entre elles", notes

CINEMA MARGINAL

13 Un début d'expérience en Suisse romande, par Marcel Leiser
17 Mes films, par Fredi Melchior Murer
19 Murer, un langage à lui, par Sylvie Rudhardt

LA PRODUCTION EN SUISSE

24 Du 8 au 35 mm., questions à six producteurs, par Jacques Deladoey et Jean-Philippe Fatio
36 Le Centre national suisse du cinéma

LA LOI FEDERALE SUR LE CINEMA

37 Analyse, par Jacques Martin

RENCONTRES

43 Les Journées de Soleure 1968, par François Pasche

2
3 Cotations

cinéma suisse

On doit donc déjà relever le fait important que l'avis de la commission n'est pris en considération qu'à titre consultatif; la commission ne peut donc pas décider, ni par exemple légiférer sous forme d'arrêtés fédéraux : le Conseil fédéral prendra conseil, c'est tout!

"Font partie de la commission :

a. Un représentant de la conférence des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique (...);
b. Un représentant de la conférence des chefs des départements cantonaux de police (...);
c. Un représentant de la fondation "Pro Helvetia" (...);
d. Neuf représentants d'organisations culturelles s'intéressant au cinéma;
e. Neuf représentants du personnel cinématographique;
f. Neuf représentants de l'économie cinématographique. (...)" (art. 1er ch. 2).

On voit donc se dessiner cette chambre (qui n'en est pas une, puisqu'elle ne peut rien décider): équilibre voulu entre le cinéma "culturel" et le cinéma "commerce", présence de la police (disons : de l'autorité), des autorités scolaires, de la Suisse éternelle (Pro Helvetia) et aussi, malgré tout, deux représentants de la caméra.'

Là où les choses se corsent, c'est au moment où il faut composer avec les différentes régions linguistiques, les différents milieux culturels et (ce qui n'est pas dit dans la loi) avec les différentes tendances politiques et religieuses. Dans tous les cas il est facile d'avoir un aperçu du travail qui peut s'y faire : chacun parle pour sa paroisse, écoute les autres, mais reste sur ses positions. Il s'agit en fait (sans que cela soit complètement inutile du reste) d'un vaste forum, d'un vaste échange d'idées, d'une prise de contact de tous ces messieurs-dames, qui a lieu deux à trois fois par année, Le travail de la commission n'est donc pas inutile, car il permet aux différents groupes (de pression ou d'intérêts) de confronter leurs points de vue; cependant les répercussions pratiques sont quasi nulles, puisque ces 23 personnes ne sont que rarement consultées par le Conseil fédéral.

Petite analyse "sociologique" de la commission fédérale du cinéma.

Nous avons relevé les trois éléments suivants sur les fiches personnelles des membres de la commission : sexe, canton de résidence et provenance socio-économique (organisme représenté).

a. Sexe : deux femmes seulement font partie de la commission, toutes deux représentantes de groupements féministes (Frauenverein).

b. Canton de résidence : Berne : 6 sur 23; Zurich : 4; Genève : 3 ; Lucerne : 2; Neuchâtel : 2; Vaud, Valais, Bâle-Ville, Saint-Gall, Soleure et Tessin : chacun un représentant.
Nota : la prépondérence de Berne peut s'expliquer par une résidence obligée du représentant en question, s'il est par exemple "secrétaire central d'une association..." dont le siège est à Berne.

c. Provenance : organismes représentés : un Conseiller d'Etat valaisan (département de l'instruction publique); un conseiller d'Etat bâlois (justice et police); un représentant de Pro Helvetia (Zurich); des représentants :
- du Frauenverein suisse; - du Frauenverein catholique suisse; - de l'association suisse de la presse cinématographique; - de l'association suisse des ciné-clubs; - du corps pastoral; - des Schul- und Volkskinos (films didactiques); - de l'association suisse du film; - de la centrale d'éducation ouvrière; de l'union populaire catholique suisse; - du syndicat des cinéastes; - de l'association des réalisateurs; de l'association des producteurs (3 représentants); - de l'association des distributeurs (3r.); - de l'association des propriétaires de salles (3 repr.); - du festival de Locarno.

VIII. CONCLUSIONS GENERALES

Au terme de cette analyse, plusieurs éléments peuvent être dégagés :

1. La loi fédérale n'a rien modifié aux moeurs économiques qui régissent les problèmes que rencontre le cinéaste : financement, distribution et auto-financement des réalisations à venir.

2. Une politique du cinéma ne peut voir le jour sans politique culturelle d'ensemble. Dans tous les cas un texte de loi ne suffit pas à donner une impulsion telle que l'on puisse parler d'un élan donné au cinéma suisse.

3. Les mesures d'encouragement sont, dans l'état actuel des choses, une goutte d'eau dans l'océan des besoins... ce qui ne veut pas dire que plus d'argent suffirait à tout résoudre.

4. La commission du cinéma ne peut rien par elle-même; tout au plus est-elle utile aux associations qui y sont représentées, car elles peuvent y échanger leur point de vue.

5. Enfin (point secondaire mais qui vaut 400'000 Fr), le Ciné-Journal suisse pourrait être supprimé dans sa forme actuelle, et remplacé par quelque chose de neuf et de plus étudié.

RENCONTRES TROISIEMES JOURNEES cinématographiques DE SOLEURE

L'intérêt croissant rencontré par les Journées cinématographiques de Soleure démontre amplement leur nécessité; nulle part ailleurs en effet ne peuvent se rencontrer pour discuter les problèmes spécifiques du cinéma suisse tous ceux que dans notre pays la question concerne. Soleure est également l'endroit unique où l'on peut voir la quasi-totalité des films faits en Suisse pendant l'année.

De telles rencontres pourraient donner lieu à une réflexion rigoureuse sur la situation du cinéma en Suisse; l'occasion offerte n'est cependant pas saisie. A côté d'exposés généraux, généreux et fort disparates, on se contente au mieux de jugements souvent peu nuancés sur les films; force est donc de nous en tenir à ceux-ci, pour constater que, parmi la quarantaine de films, la plupart de court métrage, présentés à

Soleure (dont plusieurs films produits pour et par la télévision) quelques tendances majeures apparaissent qui correspondent, de la part des réalisateurs et des producteurs, à des idées bien précises sur ce que devrait être le cinéma suisse.

On sait ainsi que les milieux proches du "Film-Forum" zurichois prônent un cinéma de l'"underground" aussi bien moral qu'économique : tentative heureuse au niveau des principes, quasi-nulle quant aux résultats; gratuité, incohérence, désordre n'expriment guère sur l'écran le délire, la poésie ou la musique visuelle que certains voudraient y mettre; il faut remarquer que certains films pourtant, tels ceux de Georg Radanowicz (PIC-NIC et, réalisé en collaboration avec Klaus Zaugg, MOTTENSACK) réussissent là où les autres ennuient, car sans doute plus soucieux d'expression que de confusion, Radanowicz domine pleinement ses rêves et ses obsessions. De même Renzo Schraner (ALLAH) sait provoquer le spectateur en créant chez lui une complicité infiniment plus efficace que l'agacement provoqué par certains essais contestables, même si au détour d'UMLEITUNG ou de WIR STERBEN VOR (Urs Aebersold, Clemens Klopfenstein et Philippe Schaad) un sourire apparaît devant l'amour-fou du cinéma qui s'y exprime à chaque plan, ou si le BLUMENGEDICHT de Peter von Gunten ne manque pas de saveur par ce que la bande-image a de superfétatoire pour accompagner un poème "chosiste".

Si les "enragés" de "Film-Forum" refusent le système traditionnel, d'autres cinéastes suisses-alémaniques, plus âgés, tentent de s'y intégrer en réalisant des films mieux maîtrisés, d'une forme moins personnelle, dont les plus intéressants furent sans conteste MEIN PLATZ IN DER STRASSENBAHN (Friedrich Schrag) et RABIO, DIE GEDANKEN EINES STRAFGEFANGENEN (Kurt Blum et Fritz E. Maeder), réalisations estimables de techniciens consommés. Dans l'esprit de leurs auteurs, de tels films doivent notamment être des tremplins vers quelque chose d'autre qui s'appelle le long métrage (mythe). Selon leurs préférences, ce quelque chose d'autre pourra ressembler à la carrière de Nicolas Gessner (UN MILLIARD DANS UN BILLARD, LA BLONDE DE PEKIN, réussites incontestables - sur le plan corporatif) ou à celle d'Alexandre Seiler, qui à défaut du James Bond qu'il n'acceptera jamais de faire a présenté cette année MUSIKWETTBEWERB (produit pour la télévision allemande), un documentaire qui à chaque instant tend vers la fiction.

En Suisse romande, une approche différente du système est démontrée par quelques jeunes cinéastes proches de la télévision qui réalisent des films en dehors de leur travail; on connaît Michel Soutter (une deuxième vision de LA LUNE AVEC LES DENTS m'a permis de constater que ce film vaut infiniment mieux que le mal que j'en ai écrit moi-même) et le mode de réalisation (longs métrages à quarante mille francs) qu'il a choisi; d'autres films réalisés sur le même mode viennent démontrer que celui-ci demeure sans implications esthétiques ou sociales puisque Christian Liardez, avec ET SI C'ETAIT A REFAIRE semble n'avoir eu d'autre ambition que de refaire LA GRANDE VADROUILLE dans la brillante absence de style d'un certain jeune cinéma, alors que Krassimira Rad (LE FAUTEUIL) n'atteint même pas ce degré zéro de la mièvrerie. Si Liardet ne parle de rien, Claude Chenoux parle d'abondance, dans L'ETAT DE GRACE, de ce qu'il ne connaît pas, faisant sombrer dans le ridicule de la psychanalyse sommaire une entreprise qui a par ailleurs le mérite de sortir des limitations de l'habituel court-métrage "à chute" pour se rapprocher d'un cinéma de narration qui, lui aussi, pourra conduire Chenoux vers le meilleur ou vers le pire.

Après avoir vu les films, après avoir discuté les mérites respectifs de chacun, on se rend compte, à Soleure, qu'on n'a pas tellement avancé; la manifestation entière est tournée vers le système, pour trouver le moyen d'y intégrer chacun. La solution se trouve pourtant du côté des films : quelques francs-tireurs, travaillant à l'écart du tumulte, réalisent des films personnels qui répondent à une nécessité profonde, autre que celle de faire du cinéma. C'est le cas de Bernard Romy (AVOIR VINGT ANS), c'est celui de Frédéric Gonseth (LA PETITE EST MORTE), même si une certaine maladresse dessert leurs films. Pour ceux-là et quelques autres, il faut changer le système; quant aux autres, ils s'en accommodent en fait fort bien.

françois pasche

Cinq symboles météo !
Le nouvel appareil KODAK INSTAMATIC 224 permet de choisir la bonne exposition selon le temps qu'il fait - de "plein soleil" à "nuageux sombre" et "flash". Charge instantanée. Moins de Fr.93.-. Emballage-cadeau avec film, piles et cube-éclairs : moins de Fr. 104.-.

Et n'oubliez pas de vou faire montrer tous les autres appareils

Kodak